Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_22-DE

Publié le 19/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis		X			RAMONÉ Valérie
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric		X			CORSON Laurence
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_22-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 43 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 9

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_22-DE

CC_2026_22 : Affaires financières : Approbation du budget primitif 2026 – Budgets Bâtiments Relais, Locations Ventes et Zones d'activités

L'article L.5217-10-4 du CGCT dispose que le projet de budget de la métropole est préparé et présenté par le président du conseil de la métropole qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil de la métropole avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

En vertu de l'article 106. III de la loi NOTRe, ce délai de 12 jours s'applique également à toutes les entités ayant adopté le cadre budgétaire et comptable M57.

Après avoir pris connaissance des équilibres budgétaires présentés tels que ci-dessous, il est proposé au conseil communautaire d'adopter les budgets primitifs 2026 :

Bâtiments relais :

Section de fonctionnement	44 864 €
Section d'investissement	29 919 €

Budget locations ventes :

Section de fonctionnement	100 193 €
Section d'investissement	220 845 €

Budget zones d'activités :

Section de fonctionnement	2 531 735 €
Section d'investissement	4 186 882 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-1 et suivants,

Vu la délibération 2025_201 du 16 décembre 2025 actant le débat d'orientation budgétaire,

Vu la délibération CC_2026_20 du 10 février 2026 de reprise anticipée des résultats 2025 pour les budgets bâtiments relais, locations ventes et zones d'activités,

Considérant que le projet de budget a été adressé aux conseillers communautaires le 21 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Budget bâtiments relais : à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2026 du budget bâtiments relais, qui s'équilibre à

Section de fonctionnement	44 864 €
Section d'investissement	29 919 €

Budget locations ventes : à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_22-DE

ADOPTE le budget primitif 2026 du budget locations ventes, qui s'équilibre à

Section de fonctionnement	100 193 €
Section d'investissement	220 845 €

Budget zones d'activités : à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2026 du budget zones d'activités, qui s'équilibre à

Section de fonctionnement	2 531 735 €
Section d'investissement	4 186 882 €

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou